

**Projet de desserte du massif forestier
de Maison Neuve
MONTRIOND**

**Réunion d'information et
d'échange
27 juillet 2021**

**Salle communale
MONTRIOND**



Ordre du jour

1. Projet de desserte du massif de Maison Neuve :

origine et enjeux du projet

par les élus de Montriond

2. Caractéristiques du massif forestier de Maison Neuve

par Benoit Pinget – C.A. SMB

3. Gestion et exploitation forestière

par Benoit Pinget – C.A. SMB

4. Projet de desserte du massif forestier

par Jean-Luc CHENAL – conseil en gestion de forêt

5. Démarches administratives pour la préparation du projet de desserte

par Bernadette JORDAN – C.A. SMB

6. Suite du projet

1. Projet de desserte du massif forestier de Maison Neuve:

origine et enjeux du projet
par les élus de Montriond

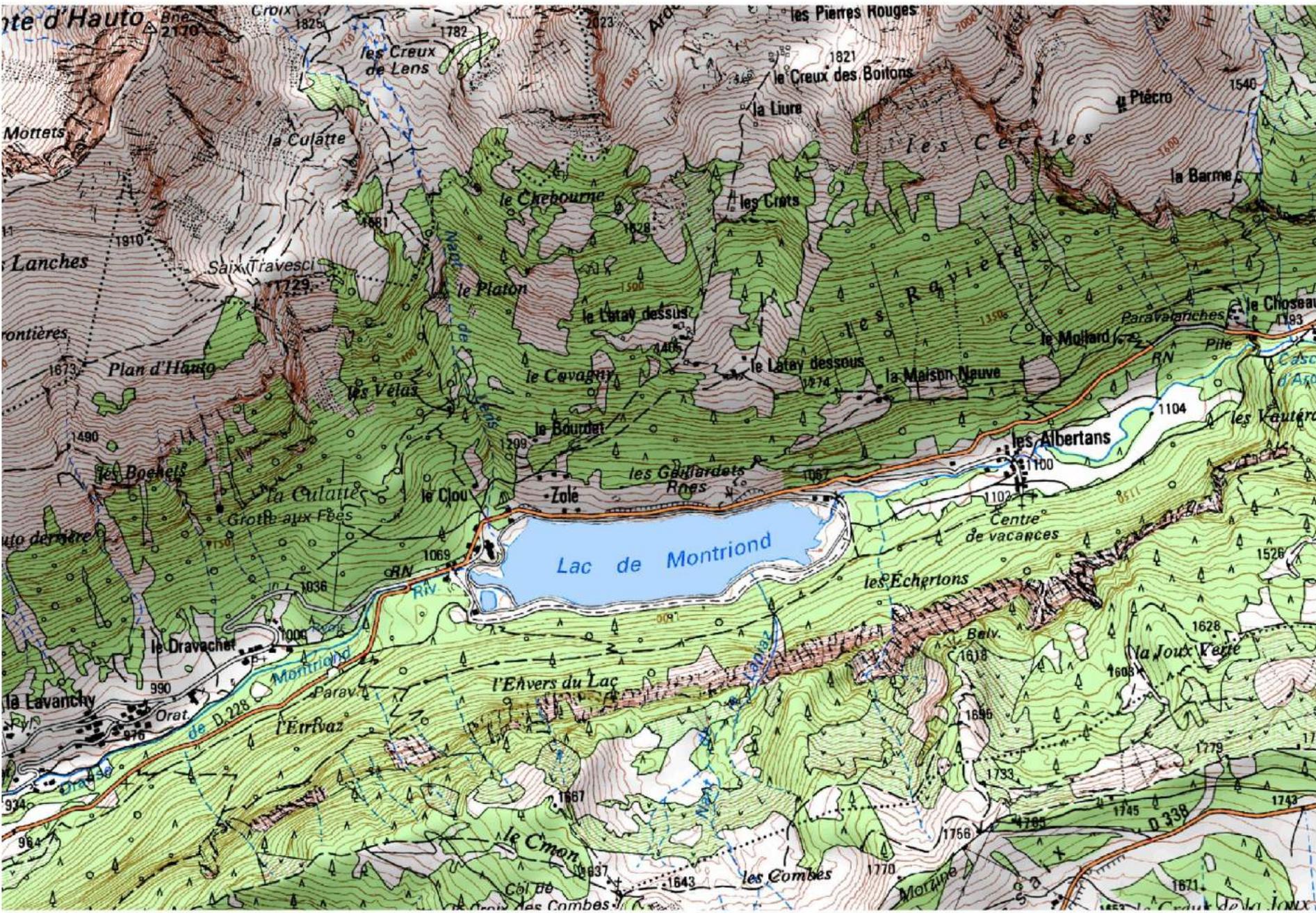


Schéma de desserte

Schéma de desserte sylvo-pastorale et des projets inscrits Zone Montriond

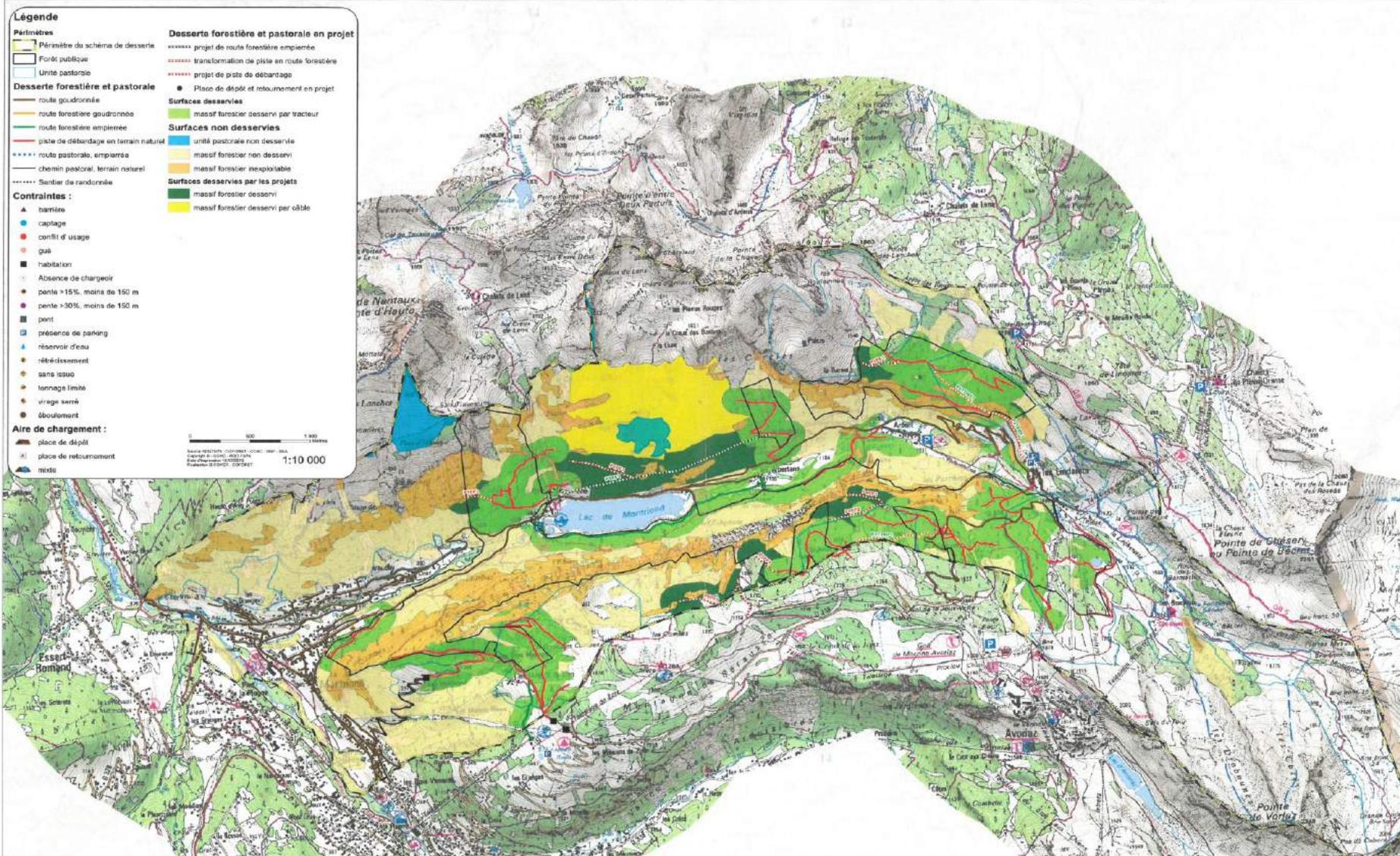


Schéma de desserte

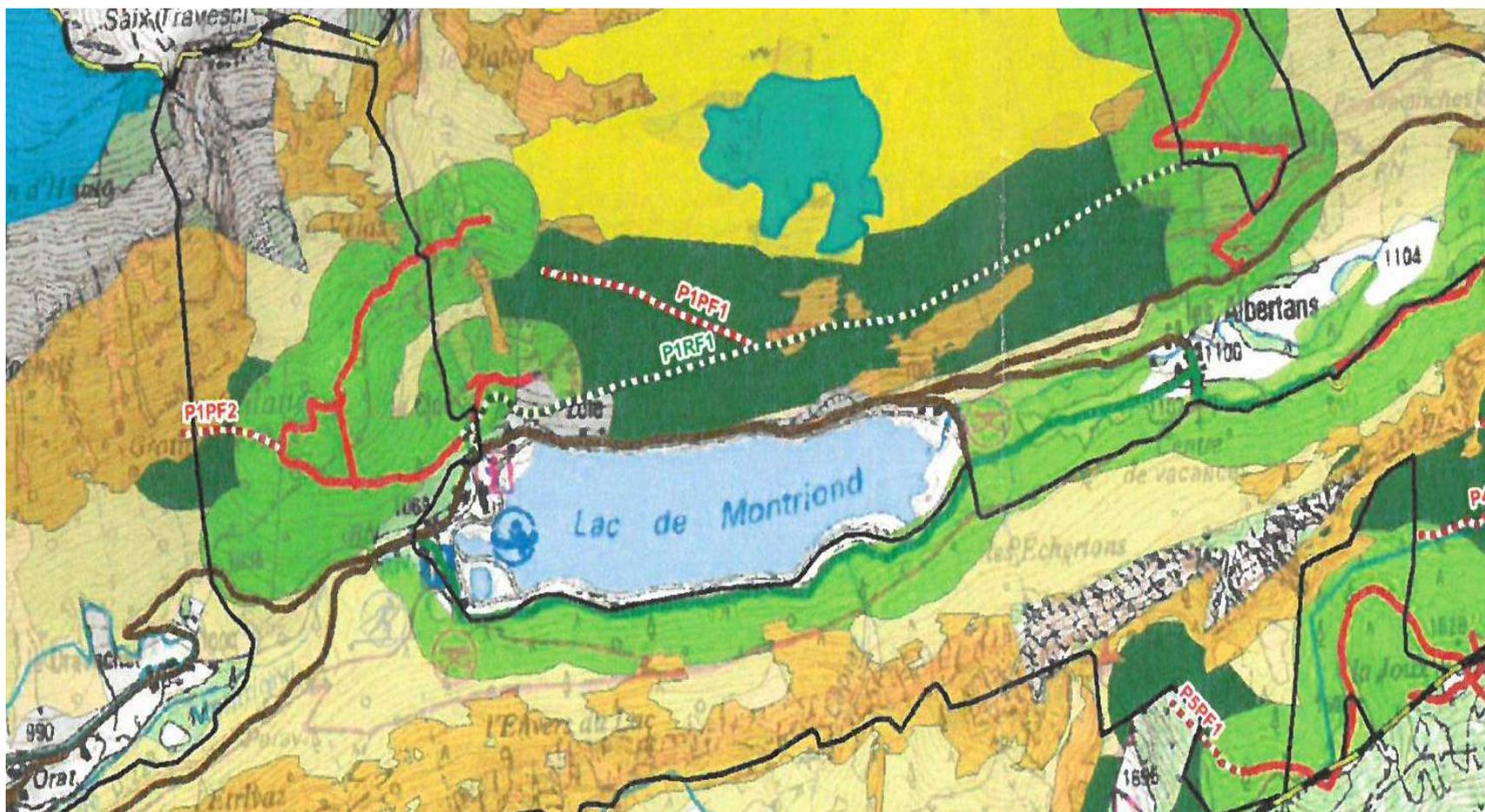


Schéma de desserte validé par la DDT74



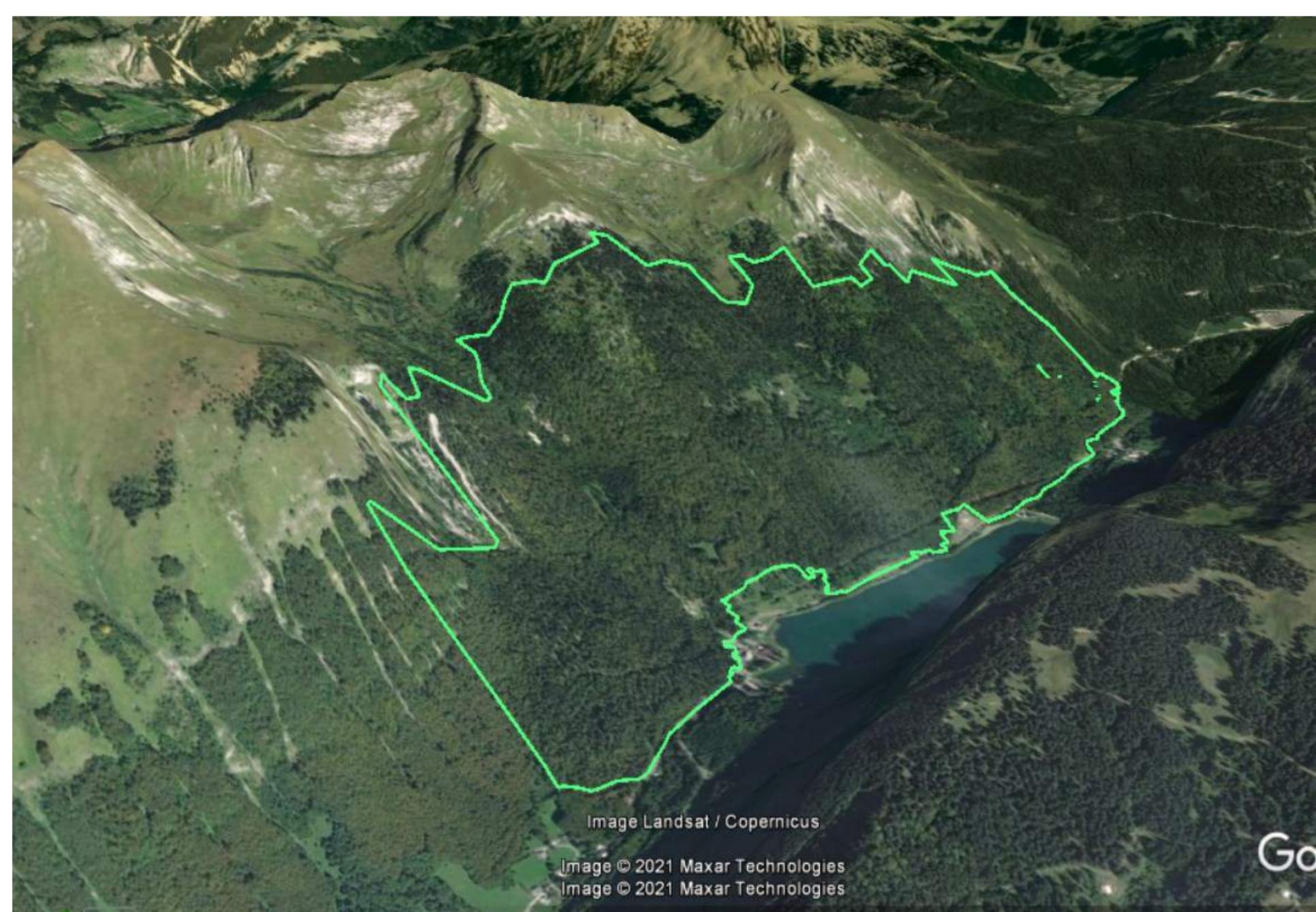


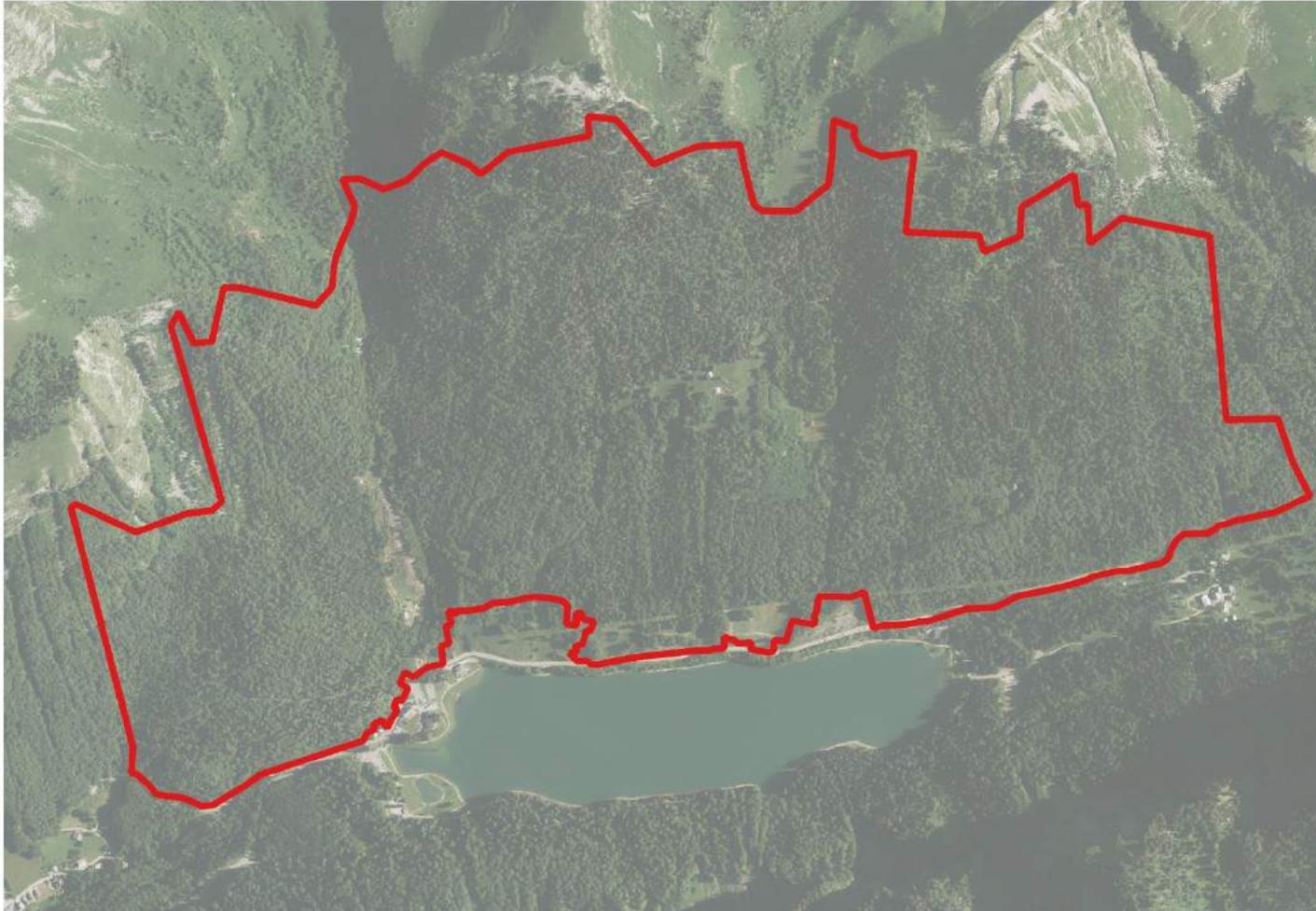
Image Landsat / Copernicus

Image © 2021 Maxar Technologies

Image © 2021 Maxar Technologies

Go

2. Caractéristiques du massif forestier



Desserte Maison Neuve

massif forestier de Maison Neuve

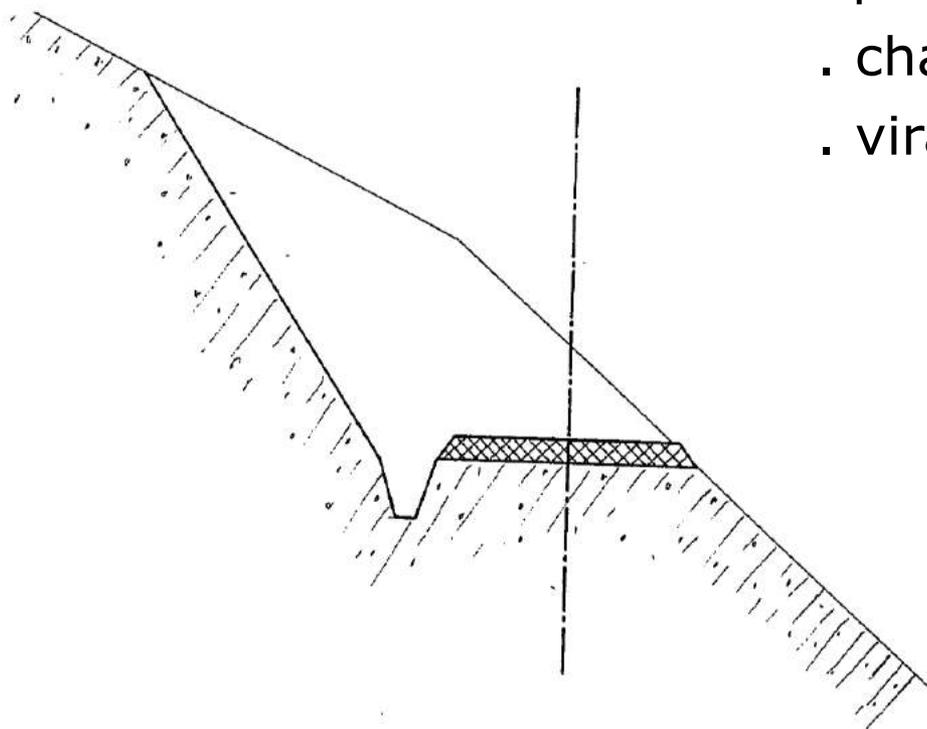
surface totale	265 ha
parcelles cadastrales	1781
comptes propriétaires	377
parcelle moyenne	1 490 m ²
forêts et essences	épicéa, sapin, hêtre

3. Gestion et exploitation forestière

Pour exploiter une forêt de montagne :

- ▶ anciennement par lançage = couloirs et châbles
- ▶ aujourd'hui : avec des engins mécaniques :
 - . tracteurs forestiers,
 - . câble-mât.
- ▶ aujourd'hui : accès aux camions dans la forêt :
 - . avec des routes forestières,
 - . avec des pistes de débardage,
 - . avec des places de dépôt....

Une route forestière :



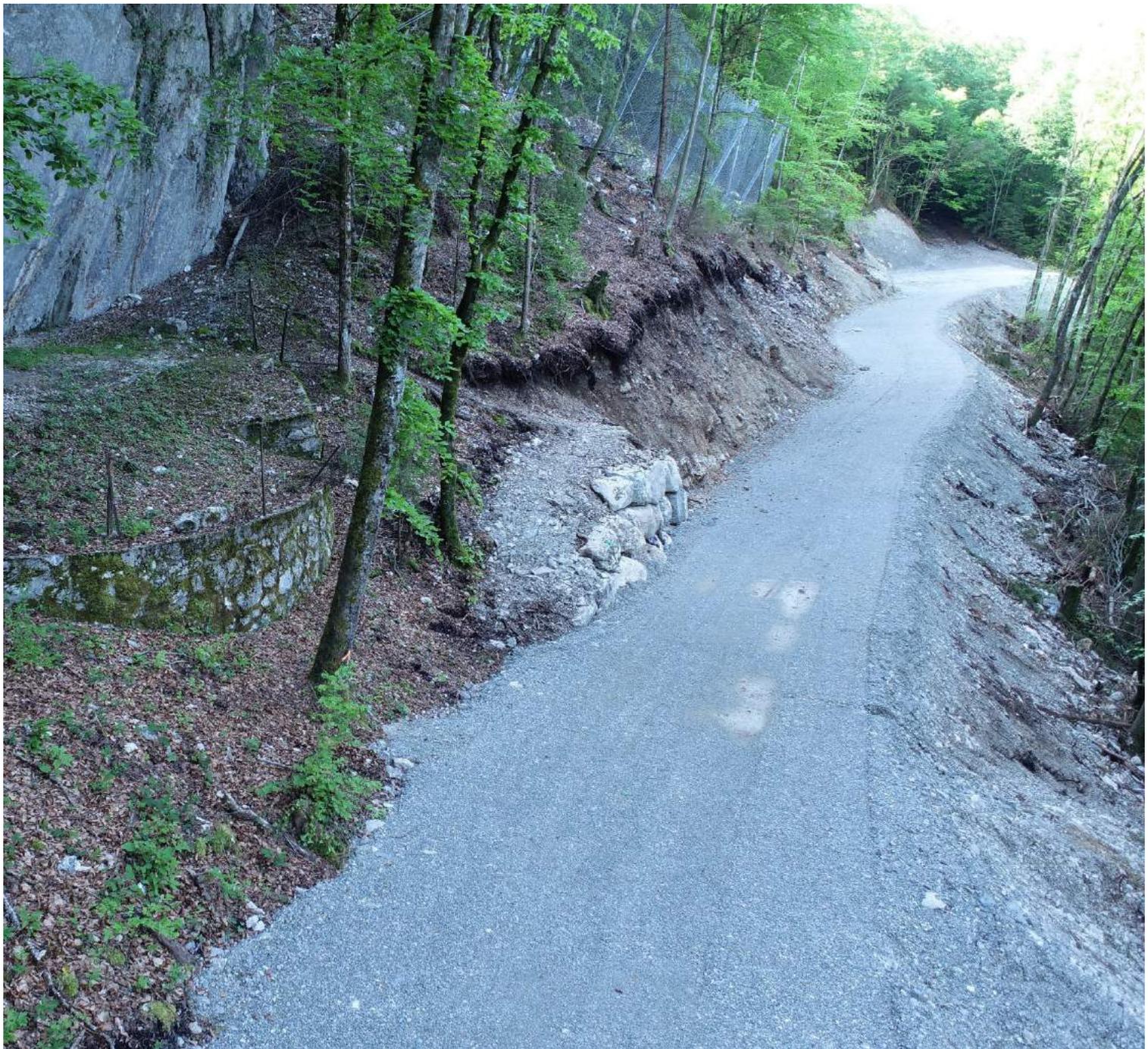
- pente en long < à 12 %,
- chaussée empierrée,
- virages avec 10 m de rayon.

au tracteur :

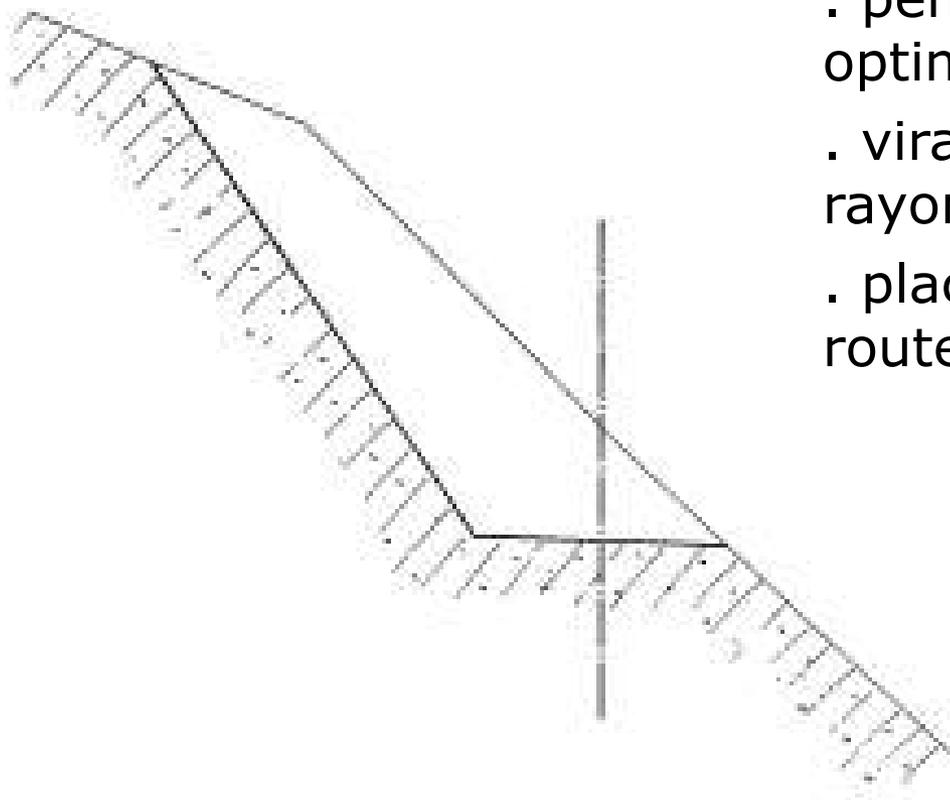
- 100 m en amont
- 150 m en aval

au câble :

- 600 m en amont ou en aval



Une piste de débardage :



- . pente en long < à 30%, optimum entre 15 et 20 %,
- . virages avec 12 à 15 m de rayon,
- . place de dépôt en bord de route.

au tracteur :

- . 100 m en amont
- . 150 m en aval

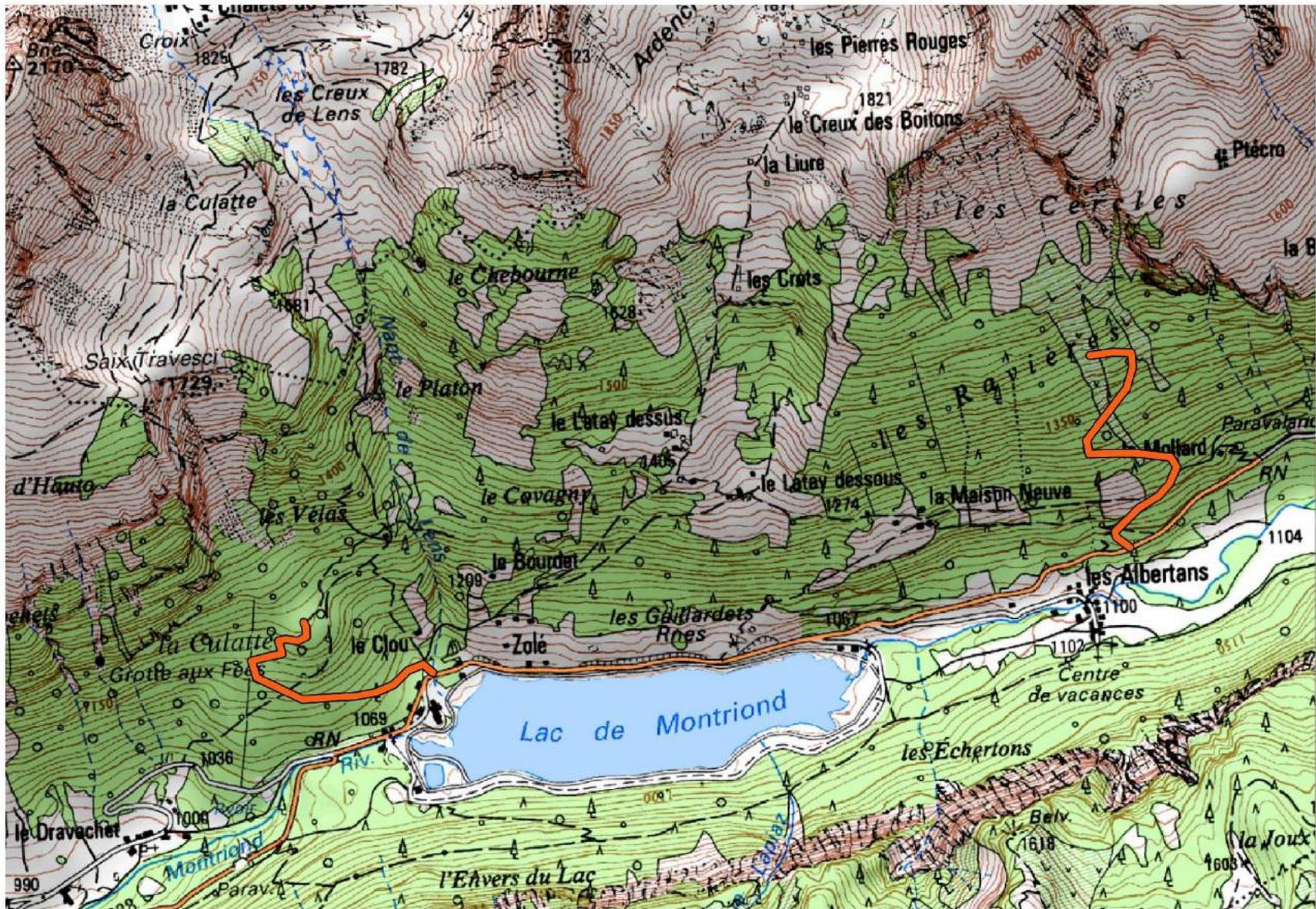
Une piste de débardage :



du débardage par câble mât :

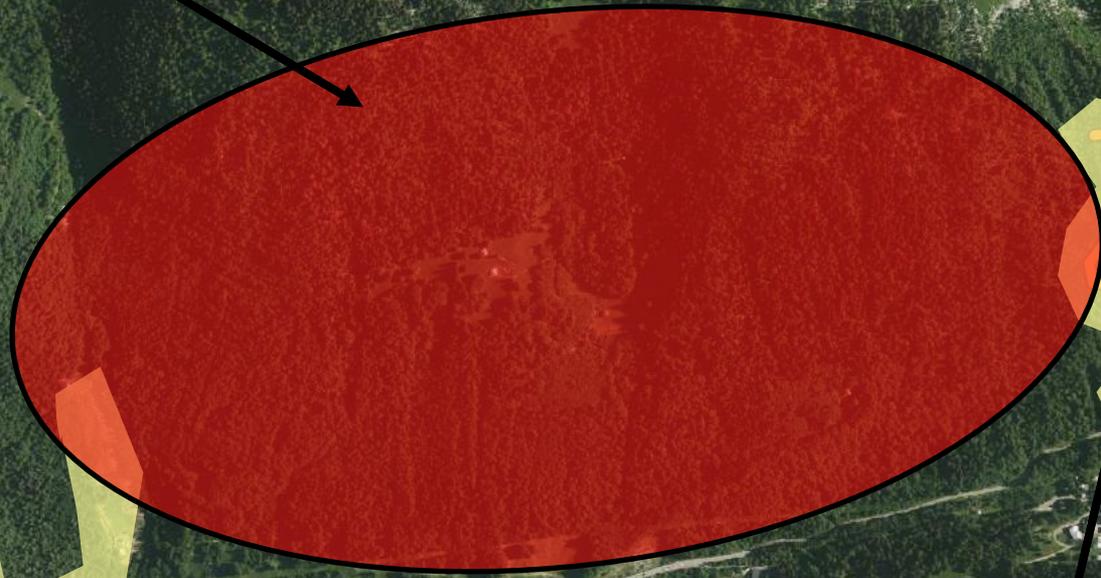


Desserte existante sur le massif :



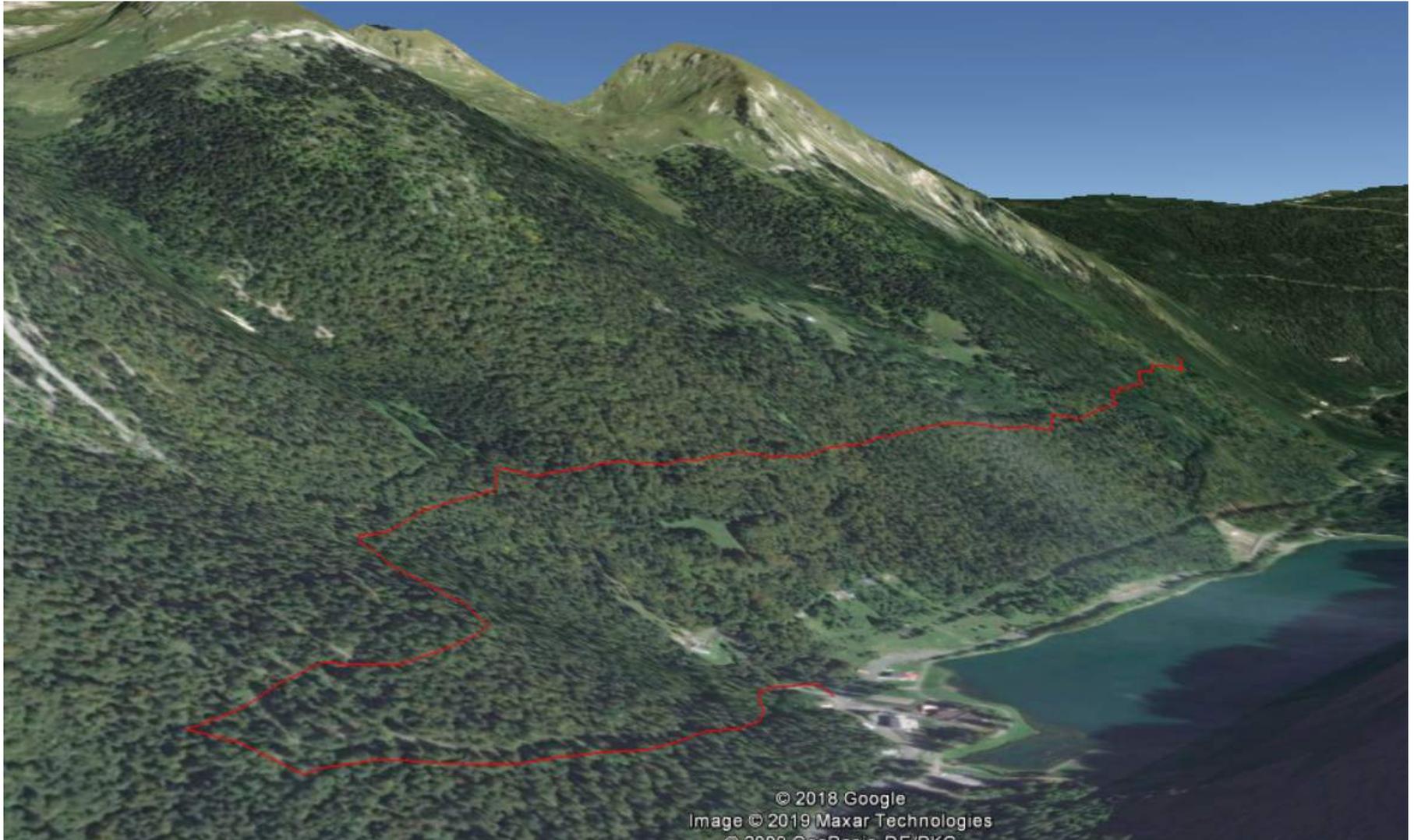
— Desserte existante

Zone non
exploitable
+ 200ha



Zone
exploitable
30 ha

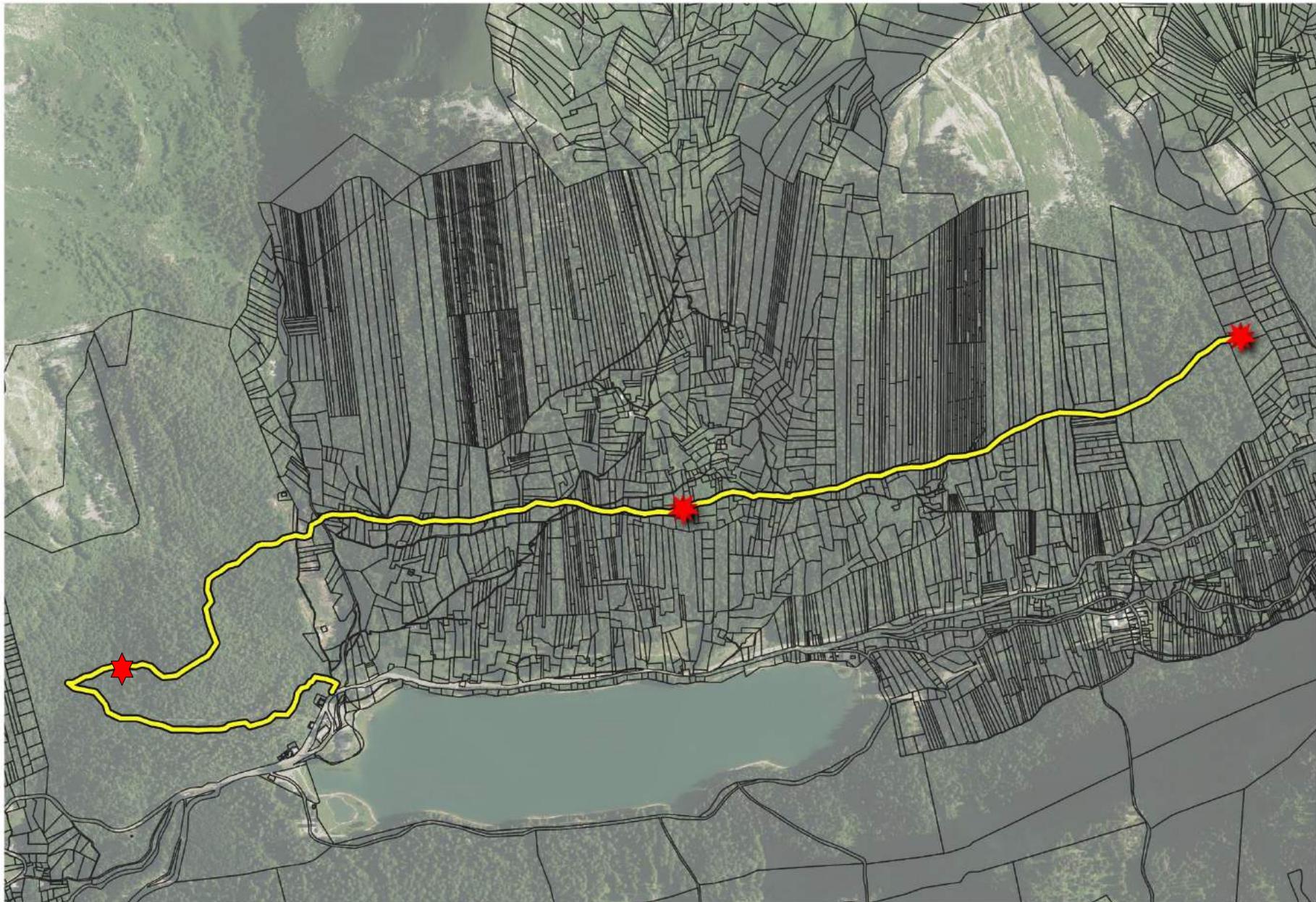
4. Projet de desserte



Projet de desserte structurent



Projet de desserte et foncier



Le projet de desserte :

Aménagement d'un axe structurant, en route forestière
empierrée :

- . Départ : bord du C.D.
- . Arrivée : secteur de Maison Neuve
- . Longueur : 3 700 ml
- . Un lacet
- . Empierrement pris sur place
- . 3 places de dépôt / retournement

Pour un investissement total de : 350 000 € H.T.

Le projet de desserte :

Aménagement d'un axe structurant, en route forestière empierrée :

PLAN DE FINANCEMENT :

. Montant total estimatif des travaux	:	350 000 €
. Montant cumulé des aides		
PDR Rhône-Alpes – mesure 04-31 – 80 %	:	280 000 €
. Montant total de l'autofinancement	:	70 000 €

DONNEES ECONOMIQUES :

. Surface totale desservie	:	265 ha
. Autofinancement par ha desservi	:	264 €
Sur la base d'une valeur moyenne de	:	35.00 € le m ³
. Volume à exploiter pour l'autofinancement	:	8 m ³ / ha

Mise en œuvre d'une procédure foncière

ASA : Association Syndicale Autorisée

= association de propriétaires



ASA : les objets

La réalisation de travaux en vue de :

- a) prévenir les risques naturels ou sanitaires, les pollutions et les nuisances ;
- b) préserver, restaurer ou exploiter des ressources naturelles ;
- c) aménager, entretenir des cours d'eau, lacs ou plans d'eaux, voies et réseaux divers ;
- d) mettre en valeur des propriétés ;
- e) la construction et l'entretien d'équipements de desserte...

ASA : comment la créer ?

- 1- **Demande de création par des propriétaires, une collectivité**
- 2- **Constitution du dossier de demande de création déposée à la préfecture 74 :**
 - pétition des propriétaires,
 - projets de statuts de l'ASA,
 - plan de situation,
 - projet de desserte,
 - état parcellaire,
 - étude environnementale,
 - modalités de financement,
 - document d'urbanisme,
 - délibération du conseil municipal autorisant le maire à faire la demande.

ASA : Association Syndicale Autorisée

-3-Arrêté de projet de création par le préfet



-Ouverture de l'enquête publique

-Consultation des propriétaires

ASA : Association Syndicale Autorisée

Elle requiert l'avis favorable des propriétaires

Comment obtenir le QUORUM ?



50 % des propriétaires
et 2/3 de la surface

50 % de la surface
et 2/3 des
propriétaires

Suite du projet....

- 1 Envoi du compte rendu de la réunion par courrier aux propriétaires du massif,
- 2 Réponse aux questions lors de permanences (date et heures précisées dans le courrier) en mairie de Montriond
- 3 Visite collective du tracé (date à fixer ultérieurement)
- 4 Finalisation de la constitution du dossier par le groupe de travail comprenant des propriétaires intéressés.
- 5 Dépôt du dossier de demande de création de l'ASA à la préfecture de Haute Savoie



**Construisez
votre projet**

Cultivons l'avenir ensemble



Mairie de MONTRIOND :

maire

04 50 79 14 14

Chambre d'agriculture :

Bernadette Jordan

06 74 78 98 39

Benoit Pinget

06 13 43 48 78



**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**

CHAMBRE D'AGRICULTURE
SAVOIE MONT-BLANC

73 | 74